



LUXO BENNES  
37 rue de Seine  
94400 – VITRY SUR SEINE  
-----

RAPPORT N° 25.06.5137

Rapport établi par M. DECOMBE

<p><b>VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE</b></p> <p><b>BENNE A GRAVATS GRUTABLE KONTENER MULDA KP7</b></p> <p><b>PARC 8445</b></p>
--

UTILISATEUR : LUXO BENNES
INTERVENTION LE : 04 Juin 2025
LIEU DE VERIFICATION : MASSY

## **OBSERVATIONS GENERALES**

La vérification concerne les éléments visibles sans démontage, ni nettoyage de notre part et normalement accessibles par des moyens adaptés mis à notre disposition par l'utilisateur. Elle concerne l'examen de l'état de conservation et l'essai de fonctionnement (efficacité de fonctionnement et déclenchement des limiteurs de charge et de moment de renversement).

Nous vous demandons de nous signaler toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le présent rapport (désignations, caractéristiques techniques, etc.).

Le présent rapport est établi en application de l'article R 233-11 du Code du Travail. Son contenu est défini par l'article 22 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2004. Ce rapport ne comprend pas l'examen de la conformité des appareils ou accessoires de levage qui font l'objet soit de la délivrance :

- d'une déclaration CE de conformité pour chaque appareil ou accessoire de levage neuf, remise par le fabricant, l'importateur ou le responsable de la mise sur le marché,
- d'un certificat de conformité pour chaque appareil ou accessoire de levage d'occasion remis par le vendeur ou la personne ayant mis l'appareil à disposition,
- d'un certificat de conformité pour chaque appareil ou accessoire de levage en location remis par le loueur

soit d'une vérification de la conformité précédant la vérification initiale de mise en service de l'appareil ou de l'accessoire.

## **REGISTRE DE SECURITE & CARNET DE MAINTENANCE**

Nous vous rappelons que vous devez consigner sur le registre de sécurité le résultat de la vérification.

Il vous appartient aussi conformément à l'article 3i de l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2004 et à l'article R 233-11 du Code du Travail, d'annexer notre rapport au registre de sécurité. A défaut, vous devez reporter sur ledit registre les indications précises relatives à la date des vérifications, à la date de remise des rapports correspondants, et à leur archivage dans l'établissement.

Nous vous rappelons aussi que vous devez établir et tenir à jour un carnet de maintenance conformément à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 mars 2004 pour chacun des appareils de levage dans lequel figurera entre autres :

- les opérations de maintenance,
- toute opération d'inspection, d'entretien, de réparation, de remplacement ou de modification effectuée sur l'appareil,

conformément aux dispositions prévues par l'article 3 du même arrêté.

## BENNE A GRAVATS GRUTABLE

### CARACTERISTIQUES DU SYSTEME DE LEVAGE

MARQUE	TYPE	N° SERIE/N° INTERNE	ENERGIE	Date de 1 <sup>ère</sup> Mise en Service
KONTENER	MULDA KP7 Benne multi à tourillons équipée pour le grutage	PARC 8445		2020

### Charge maximale d'utilisation (CMU)

8 000 kg

**Ne jamais dépasser la charge maximale**

### EPREUVES REGLEMENTAIRES DE MISE EN SERVICE

Réalisées le 4 juin 2020 par CPS

### CHARGE D'ESSAI :

Les essais des freins et du dispositif de contrôle de descente de charge ont été réalisés avec la CMU.

### AVIS GENERAL :

L'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement n'ont pas fait apparaître de défectuosité, ni d'anomalie.

POINTS EXAMINES	OBSERVATIONS
-----------------	--------------

<b>STRUCTURE</b>	
ETAT DE LA BENNE	En bon état Ne présentant pas de défaut d'aspect Bon état des soudures Bon état de la carrosserie de la benne Bon état des points d'ancrages des tourillons Déformation non constatée de la benne Usure non constatée sur le fond de la benne

<b>AMARRAGES</b>	
AMARRAGES	En bon état Sans déformation constatée des amarrages Bonne fixation des éléments d'amarrage

<b>MARQUAGE ET CONSIGNES</b>	
PLAQUES	Présence de la plaque indiquant la charge maximale d'utilisation

**Article 97/37/EC**

Pour la manipulation de la benne, il convient d'accrocher par les 4 points d'ancrage situés aux extrémités de la benne.

La levée doit être verticale et équilibrée.

La manipulation de ce matériel doit être confiée à des personnes compétentes.

**SANS OBSERVATION**

## **CARACTERISTIQUES**

<b>NATURE</b>	<b>MARQUE</b>	<b>TYPE</b>	<b>N°SERIE/N°INTERNE</b>
Benne à gravats grutable	KONTENER	MULDA KP7	8445

## **MOTIF DES ESSAIS**

Périodicité

## **CONTENU DE LA VERIFICATION**

Voir rapport joint en annexe.

Cet examen reste à la charge de l'utilisateur dans les conditions prévues à l'article 5 de l'arrêté du 09 juin 1993.

Appareil mobile : la mobilité de l'appareil autorisant des utilisations très diverses dans des environnements différents, l'utilisateur doit s'assurer lors de chaque mise en œuvre que l'appareil est bien adapté aux travaux à réaliser et que son installation et son utilisation restent conformes aux prescriptions du constructeur.

## **AIRE D'ESSAIS**

Aire dégagée et libre d'obstacles

## **CHARGES**

Fournies par LUXO BENNES  
Sable

## **STATIQUE**

NATURE ET CONDITIONS DES EPREUVES : charge maxi  
CHARGE AUTORISEE : 8 000 kg

## **AVIS A L'ISSUE DES EPREUVES :**

L'appareil a subi les épreuves sans défaillance. Aucune déformation permanente n'a été constatée.

<b>SANS OBSERVATION</b>
-------------------------